

Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire
Décisions modificatives d'attribution de plans de chasse individuels
Campagne 2020/2021

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, la Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

NUMERO DE LA DECISION	MASSIF	MATRICULE	DEMANDEUR	ESPECE	CATEGORIE	ATTRIBUTION MINIMALE	ATTRIBUTION MAXIMALE
7102583	70	7102583	NIDERLEIDNER MICHAEL	daim	daim		10